



HAL
open science

Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à “Bienvenue en France”

Lena Haziza, Flora Penot

► **To cite this version:**

Lena Haziza, Flora Penot. Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à “Bienvenue en France” : Compte rendu de la conférence de Lama Kabbanji, démographe à l'IRD, Espace Mendès France, Poitiers, 10 octobre 2019. e-migrinter, 2020, 20, 10.4000/e-migrinter.2138 . hal-03685164

HAL Id: hal-03685164

<https://hal.science/hal-03685164>

Submitted on 1 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



e-Migrinter

20 | 2020

Hospitalité et migration

Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à "Bienvenue en France"

Compte rendu de la conférence de Lama Kabbanji, démographe à l'IRD, Espace Mendès France, Poitiers, 10 octobre 2019

Lena Haziza et Flora Penot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/2138>

DOI : [10.4000/e-migrinter.2138](https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2138)

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Référence électronique

Lena Haziza et Flora Penot, « Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à "Bienvenue en France" », *e-Migrinter* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 23 juillet 2020, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2138> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2138>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Tous droits réservés

Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à “Bienvenue en France”

Compte rendu de la conférence de Lama Kabbanji, démographe à l'IRD, Espace Mendès France, Poitiers, 10 octobre 2019

Lena Haziza et Flora Penot

RÉFÉRENCE

Kabbanji, Lama (2019) Conférence « Politiques migratoires et mobilités étudiantes : de la politique de l'immigration choisie à “Bienvenue en France” », Poitiers, Espace Mendès France.

NOTE DE L'AUTEUR

Conférence du 10 octobre 2019 à l'Espace Mendès France de Poitiers, dans le cadre des rencontres « Migrations et cycle de vie », sous la direction scientifique de Brenda Le Bigot, maîtresse de conférences en géographie et Jordan Pinel, doctorant en géographie, tous deux membres du laboratoire Migrinter à l'Université de Poitiers.

Introduction

- 1 Lama Kabbanji est démographe et chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), au Centre population et développement (Ceped) et à l'Université Paris Descartes. Elle travaille sur les dimensions sociales et économiques

des migrations ainsi que sur les politiques migratoires. Elle a étudié plus spécifiquement les mobilités académiques et la restructuration des champs nationaux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- 2 La mise en perspective des migrations avec le cycle de vie implique de prendre en compte de nombreuses caractéristiques : l'âge, la génération, l'ensemble du parcours de vie et les relations qui se jouent entre les migrants et leur entourage au cours de ce parcours. L'âge est une coordonnée sociale qui situe un temps par rapport à un autre. Mais l'âge est relatif, les adjectifs « vieux » et « jeune » concernent des réalités variables dans le temps et selon les sociétés.
- 3 L'étude des migrations au prisme du cycle de vie peut également renvoyer à des catégories institutionnelles : les étudiant·e·s, les retraité·e·s, les mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), etc. Leur statut juridique déterminera une éventuelle prise en charge par l'État, comme pour les MNA. Il ne faut cependant pas résumer les migrations à ces statuts puisqu'il existe une grande diversité de profils de migrantes et de migrants. Les migrations étudiantes sont ainsi des migrations que l'on peut qualifier de « privilégiées », nécessitant un capital économique et culturel important.
- 4 Lama Kabbanji a présenté le programme « Bienvenue en France » à travers le discours du Premier Ministre Édouard Philippe, qu'elle a analysé et déconstruit dans le même temps, après quoi elle a abordé les différentes réactions de rejet à ce programme. Enfin, elle a mis en évidence l'influence des politiques migratoires sur la mobilité des étudiant·e·s en France depuis plusieurs années.

« Bienvenue en France » : analyse et déconstruction du discours d'Édouard Philippe

- 5 C'est à travers l'analyse du discours d'Édouard Philippe, prononcé le 19 novembre 2018 sur le programme « Bienvenue en France », que Lama Kabbanji nous expose la conception néo-libérale de l'enseignement supérieur français. Elle démontre à travers les mots du Premier Ministre, la marchandisation progressive de ce service public.
- 6 Dans une volonté d'attractivité, le gouvernement français a développé le programme « Bienvenue en France ». Celui-ci aurait pour but d'attirer un plus grand nombre d'étudiant·e·s tout en les accueillant « mieux ». L'idée étant de « gagner la bataille de la concurrence internationale entre nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche », termes guerriers qui illustrent la logique économique et politique sous-tendue derrière ce programme.
- 7 À la suite de la présentation des trois piliers de ce programme, la démographe présente les contradictions entre les arguments présentés lors de ce discours et les pratiques en cours. Ce sont ces incohérences qui laissent à penser que les objectifs du gouvernement sont autres que celui d'un accueil plus vaste et de meilleure qualité.
- 8 Le premier pilier de cette réforme vise à mieux accueillir les étudiant·e·s étranger·ère·s. À cette fin est prévue une amélioration dans la procédure de délivrance des visas, dans l'accès au logement, un meilleur accompagnement, notamment pour entamer des démarches administratives, durant les différentes étapes qui débutent dès l'arrivée en France. Il est aussi mentionné que cette réforme vise à faciliter le retour des étudiant·e·s possédant un master réalisé en France, pour celles et ceux qui souhaitent créer une entreprise ou chercher un travail sur le territoire français.

- 9 Le second point prévoit une équité financière pour plus « de solidarité et d'ouverture ». Pour parer à l'inégalité entre deux étudiant·es, l'un·e étranger·ère et fortuné·e et l'autre français·e et non-aisé·e (selon l'exemple repris dans le discours), le programme prévoit d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires (non-originares de l'Union européenne) : 2 700 € en licence au lieu de 170 €, 3 770 € en master et doctorat au lieu de 243 € et 380 €. Ces sommes permettraient par la suite d'œuvrer au meilleur accueil pour ces mêmes étudiant·es. Dans le même temps, ce programme souhaite « tripler le nombre de bourses et les exonérations de droits pour ceux qui en ont besoin [...] pour financer des bourses destinées aux moins fortunés et aux plus méritants des autres étudiants accueillis ».
- 10 Enfin, le rayonnement de l'enseignement supérieur français à l'étranger est le dernier pilier du programme. Une somme est prévue pour développer les campus français à l'international, comme l'université franco-tunisienne de l'Afrique et de la Méditerranée ou le campus franco-sénégalais.
- 11 Lama Kabbanji pointe certaines dissonances entre la volonté d'un accueil plus vaste et le projet porté pour y parvenir. Edouard Philippe évoque une « équité financière » : celle-ci passe néanmoins par une opposition entre les étudiant·es européen·nes et non-européen·nes. De plus, selon le discours, cette équité financière a pour but de diminuer les écarts de revenus entre les étudiant·es les plus fortuné·es et les moins fortuné·es. Cependant, si les premier·ère·s auront toujours la possibilité de payer la hausse des frais d'inscription et que les second·es auront accès aux bourses, ce seront les étudiant·es situé·es dans l'entre-deux qui seront lésé·es. Ils ne pourront ni bénéficier des bourses, ni s'acquitter des frais de scolarité trop élevés. C'est une mesure discriminatoire paradoxalement présentée comme équitable.
- 12 La hausse des frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires est également justifiée par une nouvelle stratégie du gouvernement : « une forme de révolution, que notre attractivité ne soit plus en partie fondée sur la quasi-gratuité, qu'elle soit fondée sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence ». Par cet élément de discours, le Premier Ministre présente les étudiant·es non-originares de l'Union européenne comme profitant des faibles frais d'inscription pour poursuivre des études à moindre coût. Plusieurs enquêtes réalisées depuis 2016¹ montrent la diversité des raisons du choix de la France pour poursuivre des études supérieures, allant de la langue, au prestige, etc. Le contingent le plus important d'étudiant·es extracommunautaires est originaire du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, et ces enquêtes montrent que pour elles et pour eux, les deux premiers facteurs qui ont joué dans le choix de la France sont la valeur du diplôme français sur le marché du travail et la réputation de ses établissements d'enseignement supérieur. C'est alors bien un choix « d'excellence » qui est opéré par ces dernier·ère·s : pour la qualité et la reconnaissance de l'enseignement supérieur français, contrairement à l'image faussée renvoyée à travers le discours, où le choix de la France serait d'abord d'ordre économique.
- 13 La démographe a de plus évoqué l'analogie entre « études chères » et « formation de qualité » présente dans les pays anglo-saxons. Cette hausse des frais d'inscription aurait-elle pour but d'attirer des étudiant·es originares de ces mêmes pays ? Pourtant, les enquêtes précédemment citées montrent également que pour les étudiant·es européen·nes et du continent américain, c'est justement en premier lieu le faible coût des études françaises qui motive leur choix d'étudier en France. Si telle est la stratégie du gouvernement, elle serait alors contre-productive.

- 14 Alors que des doutes subsistent quant aux réels objectifs de ce programme, la stratégie adoptée pour le « rayonnement de l'enseignement supérieur français » confirme les ambiguïtés. Ce dernier passerait par la délocalisation de son offre de formation, directement à l'étranger. Cela laisse percevoir une possible stratégie de tri en amont entre des étudiant·e·s qui mériteraient de poursuivre leur cursus directement sur le territoire français et les autres. Une sélection opérée par la géographie puisqu'elle concerne le continent africain particulièrement si l'on s'en tient au discours qui évoque deux universités et campus : en Tunisie et au Sénégal.
- 15 En somme, le discours d'Édouard Philippe laisse entendre une volonté d'attirer plus d'étudiant·e·s : « Notre objectif est d'atteindre 500 000 étudiants en mobilité à l'horizon 2027, nous en comptons actuellement 320 000 ». Cependant, le programme « Bienvenue en France » laisse entrevoir une sélection à travers le coût financier des études et un tri externalisé, dans la continuité des différentes politiques d'immigration choisie mises en place depuis plusieurs années qui pourtant, déjà, diminuaient les effectifs d'étudiant·e·s étranger·e·s.

Les résistances face au programme « Bienvenue en France »

- 16 Le programme « Bienvenue en France » a suscité une grande réaction de rejet de la part de la communauté universitaire, notamment des syndicats étudiants et professionnels, de la Conférence des présidents d'université (CPU), du comité national du CNRS, mais aussi des milieux associatifs et politiques. Les différentes mobilisations et tribunes critiquent une idéologie néolibérale, s'appuyant sur une sélection sociale et discriminatoire. Certain·e·s voient dans ce programme une première étape du processus de hausse généralisée des frais dans l'enseignement supérieur, comme cela a déjà été mis en place dans d'autres pays comme l'Allemagne.
- 17 Pour contrer le projet du gouvernement, une multitude d'initiatives fleurissent. Le Conseil d'Etat a été saisi par des associations, des syndicats d'étudiants (FAGE, UNEF) et le syndicat des avocats de France, pour décision discriminatoire. Les assemblées générales d'étudiant·e·s se multiplient, des communiqués ou des motions votées par des conseils d'administration d'universités sont émises partout en France. Depuis le 19 novembre 2018, 26 institutions d'enseignement supérieur (25 universités sur les 75 universités françaises, et l'EHESS) se sont prononcées fermement contre l'augmentation des frais d'inscription². Une pétition qui a recueilli plus de 300 000 signatures³ a été remise à Frédérique Vidal, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Une tribune dans le journal *Le Monde* réunissant une cinquantaine d'universitaires a été publiée le 30 novembre 2018 afin de dénoncer cette réforme⁴. Le 10 décembre 2018, la Conférence des présidents d'université (CPU) demande également de suspendre la réforme⁵, suivie par diverses interventions du monde universitaire dans la presse nationale.
- 18 Le collectif des « carrés rouges », voit aussi le jour afin de s'opposer au programme. Il s'inspire de la lutte des carrés rouges, petit carré de tissu rouge, porté par les étudiant·e·s québécois·e·s en 2012 pour protester contre la hausse des frais de scolarité pour tous les étudiant·e·s. Initialement, il s'agit d'une lutte débutée en 2004 au Québec contre l'appauvrissement des services publics. Le mouvement a duré six mois,

aboutissant à la suppression de cette mesure. Le carré rouge a été récupéré par les étudiant·e·s. et personnels des universités en France en devenant le symbole de la hausse des frais d'inscription. Le site web universitéouverte.org est également créé pour l'occasion pour faire circuler des articles, des analyses quant au programme et son évolution (depuis, le site est engagé dans d'autres luttes comme celle contre la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche). L'initiative « Paye tes frais - pour une université ouverte »⁶ est également lancée avec une cybermobilisation contre l'augmentation des frais de scolarité (à travers une campagne d'emails - *mailbanking* -, une pétition, des témoignages et appels téléphoniques) destinée à occuper le terrain numérique. Du côté des chercheur·e·s et universitaires, des groupes sont mobilisés tels que le collectif ACIDES (Approches Critiques et Interdisciplinaires des Dynamiques de l'Enseignement Supérieur)⁷ ou encore MobElites, l'Observatoire international sur les mobilités académiques, dont Lama Kabbanji est membre.

- 19 À la suite du discours d'Édouard Philippe sur le programme et de sa vive contestation par les différents acteurs de l'Enseignement supérieur, des évolutions ont eu lieu. En février 2019, Frédérique Vidal a annoncé que la hausse des frais d'inscription ne serait pas appliquée aux doctorant·e·s. Vient ensuite le 19 avril 2019 un arrêté officiel qui fixe les nouveaux droits d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s extra-communautaires. À la rentrée scolaire 2019, 7 universités sur 79 avaient appliqué la hausse des frais. Celles qui n'ont pas souhaité l'appliquer utilisent les exonérations mais cette solution n'est pas durable d'un point de vue financier : aujourd'hui, une université française peut exonérer de droits 10 % de ses étudiant·e·s, hors boursier·ère·s (décret de 2013).
- 20 Enfin, précisons que la conférence de Lama Kabbanji a eu lieu le 10 octobre 2019. Le lendemain, le 11 octobre, le Conseil constitutionnel annonçait qu'il entérinait le principe de gratuité de l'enseignement supérieur et donc rendait anti-constitutionnel la hausse des droits prévue. En effet, le 24 juillet 2019, le Conseil constitutionnel avait été saisi devant le Conseil d'État pour une question prioritaire de constitutionnalité sur l'arrêté du 19 avril fixant les frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·ère·s. Ce recours a été à l'initiative de plusieurs organisations étudiantes et enseignantes⁸.

L'influence des politiques migratoires sur la mobilité des étudiant·e·s en France

- 21 Lama Kabbanji précise dans son intervention que cette réforme de l'enseignement supérieur vient accélérer la politique de l'« immigration choisie » mise en œuvre depuis 2003, sous la présidence de Nicolas Sarkozy⁹. L'objectif est d'attirer les étudiant·e·s les plus « talentueux » dans un contexte de compétition globale concernant la main-d'œuvre hautement qualifiée, en privilégiant les étudiant·e·s originaires de pays émergents ou développés.
- 22 Les études représentent la deuxième voie d'entrée légale en France après le regroupement familial. En 2018, elle se situe en quatrième position pour l'accueil d'étudiant·e·s étranger·ère·s après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, tout en occupant la première place parmi les pays non-anglophones¹⁰. Elle se trouve en concurrence avec des pays attractifs tels que l'Allemagne, le Canada, la Russie ou encore la Chine. L'apparition de nouveaux pays d'accueil dans les mobilités étudiantes change également la donne depuis quelques années (Pays-Bas, Malaisie, Arabie

Saoudite, Turquie...). Ces évolutions entraînent une reconfiguration des mobilités étudiantes en France, en lien étroit avec les politiques migratoires.

- 23 Au cours des dernières années, des changements politiques importants ont modifié cette présence étudiante en France. Certaines données macroéconomiques permettent de l'illustrer, notamment avec l'évolution de l'effectif global des étudiant·e·s étranger·e·s dans les universités françaises. De 1970 à 2016¹¹, ce nombre est en augmentation dans les universités françaises est en lien avec l'évolution des politiques migratoires. Dès 1998, la loi RESEDA de l'Union européenne facilite l'obtention du visa étudiant ainsi que les conditions de séjour. Le gouvernement français procède à une augmentation des bourses des étudiant·e·s étranger·e·s, menant alors à une augmentation significative des effectifs dans les universités et les établissements payants (écoles de commerce, d'ingénieur...).
- 24 La loi du 26 novembre 2003 contre l'immigration clandestine « relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité », faisant par la suite référence à « l'immigration choisie », apporte une réforme globale du système. La création en 2005 des Centres pour les études en France (CEF), qui seront ensuite les Campus France, suit cette tendance avec une baisse des stocks, effet direct de la politique d'immigration choisie. Les CEF ont été créés d'abord dans six pays (Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie, Vietnam et Chine), une première expérimentation visant à promouvoir l'enseignement supérieur français plutôt que d'entraver la venue d'étudiant·e·s en France. La mise en place du CEF en Algérie a néanmoins provoqué une diminution sensible du nombre de visas demandés par des étudiant·e·s algérien·e·s. Le ministère des Affaires étrangères a ensuite décidé d'élargir le système à de nouveaux pays en 2006 (Cameroun, Corée du Sud, Mexique, Turquie) et en 2007 (Canada, États-Unis, Colombie, Brésil, Madagascar, Gabon, Guinée, Liban, Syrie, Russie, Inde). L'objectif affiché par le gouvernement sortant de l'époque est qu'à terme, 70 % des étudiant·e·s internationaux aient recours au CEF pour venir étudier en France. Ce système opère désormais une sélection dans les pays d'origine, devenant de plus en plus exigeante sur les ressources économiques des candidat·e·s.
- 25 D'autres lois viennent confirmer cette tendance sélective : la loi du 26 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, contribuant à un changement du droit de l'immigration en France, mais également la circulaire Guéant de 2011, limitant le travail des étudiant·e·s étranger·e·s après l'obtention de leur diplôme (abrogée ensuite en 2012). Cette circulaire conduit à une baisse significative des flux entre 2011 et 2012, et donc à une sélection à l'entrée en France.
- 26 Lama Kabbanji interroge la pertinence de cette politique d'immigration choisie et notamment les résultats en termes d'attractivité. Les étudiant·e·s viennent en France selon différents critères : proximité (géographique, culturelle, linguistique), réputation du système éducatif et de l'offre d'enseignement, coût pour étudier à l'étranger, possibilité de travailler après les études... L'enquête sur la migration académique internationale (AIMS) conçue par Lama Kabbanji, Antonina Levatino et Sorana Toma a été lancée sur une plateforme web en 2016 - 2017. Elle consiste à collecter des données sur les étudiant·e·s étranger·e·s, en masters et doctorats, dans trois pays européens (France, Royaume-Uni, Espagne). Sur un échantillon de 1 173 étudiant·e·s en France, soit environ 600 masters et 500 doctorant·e·s, six motifs principaux sont évoqués : l'amélioration d'une future carrière internationale, le prestige et l'excellence des institutions de recherche, le faible coût des études (surtout pour les étudiant·e·s nord-

américain·nes et européen·nes), les bourses et financements, la connaissance de la langue, l'amélioration d'une carrière dans le pays d'origine.

- 27 Se pose alors la question de l'impact potentiellement différencié de cette politique selon les origines des étudiant·es. En effet, la moitié des étudiants étranger·es en France vient du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne où les diplômés français ont une valeur sociale bien établie sur le marché du travail. La répartition par disciplines d'inscriptions de ces étudiant·es entre 2000 et 2017 est elle aussi sensible à ces politiques. Une réorientation s'opère vers des formations payantes ainsi que certaines filières : économie, gestion, finance, sciences, ingénierie. Ces disciplines sont alors favorisées au détriment des lettres, des sciences sociales et sciences humaines. Selon les données de Campus France, les inscriptions en sciences entre 2006 et 2015 sont en progression, avec celles en écoles d'ingénieurs (+ 30 %) et en écoles de commerce (+ 46 %). Ces chiffres montrent une réorientation très claire des flux des étudiant·es internationaux·les.

Conclusion

- 28 Lama Kabbanji a montré que les effets du programme « Bienvenue en France » opèrent une reconfiguration des mobilités étudiantes. Il s'agit d'attirer des étudiant·es plus aisé·es, de privilégier les pays émergents ou développés ainsi que certaines filières de formations payantes (grandes écoles, formations d'ingénieur·es, écoles de commerce, de gestion et de vente). Tout cela contribue à détourner la population étrangère des universités, en augmentant les inégalités entre les établissements supérieurs, c'est-à-dire en renforçant des « pôles d'excellence » ou pour ainsi dire, en privilégiant la région parisienne « contre » les autres régions françaises.
- 29 Ainsi, l'intervenante interroge, au-delà de rechercher une attractivité, une équité, à travers le programme « Bienvenue en France », « et si l'un des objectifs était plutôt de reconfigurer les caractéristiques des mobilités étudiantes extra-communautaires vers la France ? »¹²

NOTES

1. Enquête QS international studentsurvey et enquête AIMS en 2016-2017 auprès de 1173 étudiants internationaux en master et doctorat, conçue par Lama Kabbanji, Antonina Levatino et Sorana Toma (<http://www.temperproject.eu/take-part-in-the-aims-survey/>).

2. Selon le site universitéouverte.org, il s'agit des universités d'Aix-Marseille, Angers, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Mans, Lorraine, Lyon 2, Nantes, Paris 1, Paris 3 Censier, Paris 7 Diderot, Paris 8 Saint-Denis, Paris Nanterre, Paris-Sud/Saclay, Paris 13 Villetaneuse, Nice, Rennes 1, Rennes 2, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse 2 et Tours. Site consulté le 08/03/2019.

3. Pétition : <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-%C3%A9tudiant-e-s-%C3%A9tranger-e-s>

4. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/30/frais-d-inscription-a-l-universite-un-impact-extremement-negatif-sur-les-etudiants-africains_5391021_3212.html
 5. <http://www.cpu.fr/actualite/communiqu%C3%A9-du-conseil-dadministration-de-la-cpu-etudiants-internationaux-il-est-urgent-douvrir-la-concertation/>
 6. Initiative « Paye tes frais » : <https://payetesfrais.home.blog/>
 7. Collectif ACIDES : <https://acides.hypotheses.org/>
 8. L'Union nationale des étudiantes en droits, gestion, AES, sciences économiques, politiques et sociales (Unedesepe), l'association du Bureau national des élèves ingénieurs et la Fédération nationale des étudiants en psychologie, et d'autres syndicats étudiants et enseignants.
 9. Kabbanji, Lama ; Toma, Sorana (2018) Attirer les 'meilleurs' étudiants étrangers : genèse d'une politique sélective, *The Conversation*, consulté en ligne le 19/04/2020, [Disponible sur Internet].
 10. Selon les données de Campus France.
 11. Kabbanji, Lama (2019) Évolution du nombre d'étudiants étrangers en France de 1998 à 2016, *De facto* n° 5, (Dossier "Les mobilités étudiantes et le plan gouvernemental 'Bienvenue en France'"), mis en ligne le 15 mars 2019 [Disponible sur Internet].
 12. Kabbanji, Lama (2019) « Bienvenue en France » : un pas de plus dans la politique de l'immigration choisie, *La Vie de la Recherche Scientifique*, pp. 10-12.
-

INDEX

Index géographique : France

Mots-clés : mobilité géographique, étudiants, marchandisation, enseignement supérieur, sélection

AUTEURS

LENA HAZIZA

Master 2 Migrations Internationales de l'Université de Poitiers

FLORA PENOT

Master 2 Migrations Internationales de l'Université de Poitiers